



NOTE D'INFO N° 27 – 1er JUILLET 2016

ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE GRANDCHAMP DU 27 JUIN 2016

Le syndicat remercie tous les propriétaires présents et tous ceux qui se sont faits représenter.

Nombreux ont été les propriétaires qui se sont mobilisés auprès de leur entourage pour rappeler la date de l'assemblée, et la nécessité de donner des pouvoirs. Ainsi 527 voix étaient présentes ou représentées (soit 98 propriétaires présents et 151 propriétaires représentés).

L'ensemble des résolutions a été adopté massivement et les syndicats s'en trouvent confortés dans leurs tâches. Néanmoins, nous rappelons que l'équipe actuelle est en place depuis longtemps et qu'il devient urgent de prévoir son remplacement.

Le Procès Verbal a été affiché le 28 juin et vous sera distribué avec le compte-rendu de l'assemblée.

D'ici là, la présente note d'information vous donne le résultat des votes.

Résultat des résolutions proposées au vote

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

(Rapport sur la situation financière de l'association)
L'assemblée des propriétaires après avoir pris connaissance du rapport sur la situation financière de l'association pour l'exercice 2015 présenté par le syndicat, approuve ledit rapport. Elle donne quitus de sa gestion au syndicat.

OUI : 467 NON : 40 ABST : 12
La 1ère résolution est ADOPTÉE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Rapport d'activité de l'association)
L'assemblée des propriétaires, après avoir pris connaissance du rapport sur l'activité de l'association en 2015 présenté par le syndicat, approuve ledit rapport.

OUI : 459 NON : 44 ABST : 14
La 2ème résolution est ADOPTÉE

TROISIÈME RÉSOLUTION : (Intervention de la police)

L'Assemblée des propriétaires demande au Président de reconduire l'autorisation donnée aux Polices Nationale et Municipale afin d'intervenir dans le Domaine pour y faire respecter l'ordre public et verbaliser tout contrevenant.

OUI : 509 NON : 4 ABST : 6
La 3ème résolution est ADOPTÉE

QUATRIÈME RÉSOLUTION : (Maison du garde)

- L'assemblée des propriétaires,
- Ayant pris connaissance de l'exposé relatif à la « maison du garde », maison de 56 m² sur une surface de 555 m² située à l'entrée du Domaine,
 - Ayant rappelé que l'estimation des Domaines pour ce bien s'élève à 180 000€ avec une marge de négociation de 10%,
 - Constatant l'intérêt pour l'ASA d'acquérir la « maison du garde »,
 - Autorise le Président à engager toute négociation avec la mairie du Pecq et, après négociation, à conclure au nom de l'ASA l'acquisition de la « maison du garde » dans la limite du prix de 180 000€, frais d'acquisition à la charge de l'ASA.

A cet effet l'Assemblée donne mandat au Président pour procéder à cette acquisition et à signer tous actes nécessaires à son exécution.

OUI : 414 NON : 87 ABST : 14
La 4ème résolution est ADOPTÉE



CINQUIÈME RÉSOLUTION (Election du syndicat)

L'Assemblée des Propriétaires élit la liste des syndics destinés à compléter le syndicat et composée de :

- Membres titulaires : MM. Bourgognon et Poluzot
- Membre suppléant : M. Garcin

Seule liste déposée au syndicat à la date du 1er avril 2016.

OUI : 442

NON : 52

ABST : 21

La 5ème résolution est ADOPTÉE

Le Syndicat

